



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241206-ARR\_2024\_681A-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024  
Publication : 09/12/2024

## ARRÊTÉ N° 2024-681A

**Objet** : Annulation du « Marché de Noël 2024 » en raison des conditions météorologiques défavorables

**LE Maire** de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2112-1 et suivants,

**VU** la situation météorologique actuelle et les prévisions de conditions climatiques dangereuses et défavorables à la tenue du Marché de Noël,

**CONSIDÉRANT** que la sécurité des visiteurs, des exposants et du personnel est une priorité absolue,

**CONSIDÉRANT** les risques potentiels liés à des conditions météorologiques extrêmes (tempêtes, rafales de vent, etc.) qui rendent impossible le maintien de l'événement dans des conditions de sécurité acceptables,

**CONSIDÉRANT** la fragilité des installations et des infrastructures sur le site du Marché de Noël, notamment les tentes, les barrières de sécurité et le matériel exposé,

### ARRÊTE

**Article 1** : le Marché de Noël de Vélizy-Villacoublay du 07/12/2024 au 08/12/2024 est annulé sur le parvis de L'Onde en raison des conditions météorologiques défavorables et déplacé dans le gymnase Robert Wagner.

**Article 2** : les services municipaux veilleront à la sécurisation du site et à la gestion de l'annulation de l'événement. L'information sera diffusée à la population par les canaux de communication habituels (site internet de la mairie, réseaux sociaux, affichage public, etc.).

**Article 3** : cet arrêté sera notifié aux autorités compétentes, aux exposants, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes concernées par l'organisation du Marché de Noël

**Article 4** : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Madame la Directrice générale des services de la commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 06/12/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)